



Procédure pour vol ou escroquerie

Par **heauchsa**, le **27/09/2009** à **20:46**

Bonjour,

voilà, j'ai aujourd'hui 35 ans, et mes parents m'ont mis à la porte de leur domicile de l'âge de 21 ans. Je travaille depuis l'âge de 15 ans, je suis marin de commerce à l'époque j'avais un salaire de 6500 franc net en banque avec un treizième mois, puis après vers mes 18 ans je gagnais plus, voire le double, donc comme je le disais à 21 ans sur un différent ils m'ont jeté dehors, pour seul bagage des crédits, et des impôts impayés, et un découvert, aujourd'hui je me suis bien remis de tout ça, mais j'ai aussi appris que je pouvais porter plainte pour vol et escroquerie, vol pour mes salaires qui ont été profités de pendant mes absences et escroquerie pour les crédits qu'ils ont contractés pendant le temps passé en mer ou quand ils ont modifié mon âge pour obtenir le bien. Mes parents se servaient sur mon compte sans procuration, pour leur bien personnelles. Mais je voudrais savoir si il faut avoir un avocat spécialisé et quelle procédure adopter, et combien de temps pour obtenir réparation ou bien sûr j'ai des preuves un cahier de compte tenu par ma mère avec les dépenses mensuelles, les achats ou les retraits quand j'étais absent..... franchement je suis un peu perdu alors si vous pouvez me conseiller je vous en remercie